



RÈGLEMENT DU 13^{ème} SALON

LE 3 DÉCEMBRE 2023

Article 1 : Ce salon est organisé par l'Association Philatélique et Cartophile de Milly la Forêt et Environs. Le présent règlement s'appliquera à chaque exposant (particulier, négociant, association).

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de ce règlement.

Article 2 : Les réservations devront obligatoirement être accompagnées du règlement par chèque libellé à l'ordre de "APCME". Le chèque sera présenté à l'encaissement le jour suivant la manifestation. Les désistements devront être dûment justifiés.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription.

Article 3 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en avoir à justifier le motif.

Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements qui ne seront pas occupés à partir de 9 heures.

Article 4 : Les locaux seront ouverts au public le dimanche de 8h30 à 17h30.

L'entrée est gratuite.

Les exposants pourront installer leur matériel à partir de 6h30 et ne devront pas procéder à leur retrait avant l'heure de la fermeture au public.

Article 5 : Les objets exposés restent sous la responsabilité des exposants, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation et déclarent être couverts par leur propre assurance.

Article 6 : Il est interdit de fumer dans la salle d'exposition.

Le Président du Comité d'organisation

Dominique BIDAULT